

LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT 2€ AVRIL 09 **CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL**
L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX.
SALUTATIONS ANARCHOSYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 338.



JOURNAL MENSUEL

aux
onibles
garadec - BREST
gustin Fresnel
1.42



CNT
UN SYNDICAT DE COMBAT !
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
Travailleurs
Français du Immigrés
MÊME PATRON
MÊME COMBAT

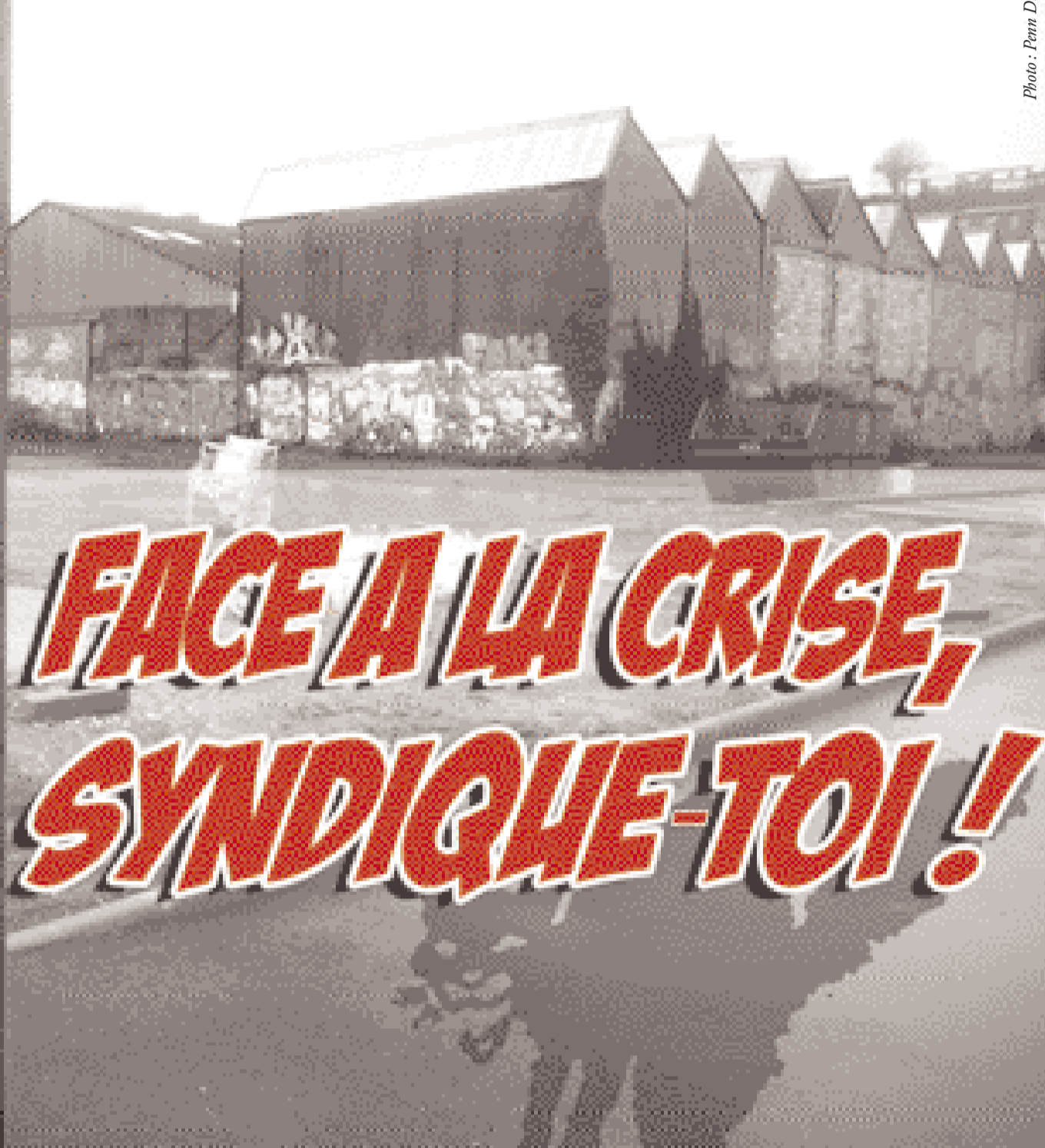


Photo : Penn Du

SOMMAIRE

- Les patrons se foutent de nous p. 2
- La fin des CDI aux CEMEA p. 2
- Tous précaires, tous solidaires p. 3
- Taule emploi, la jungle p. 3
- Luttes dans les universités p. 4
- La CNT fait son chaud p. 4
- La CNT à la Cimade p. 5
- Droit de grève p. 6
- La loi du MEDEF p. 7
- Billet d'humeur p. 7
- Zapata n'est pas mort p. 8
- Lenteurs judiciaires au Maroc p. 8
- Syndicalisme en Algérie p. 9
- Torture en Colombie p. 9
- Un autre futur, le retour p. 10
- Brèves de lecture p. 10
- Des bagnes d'enfants aux EPM p. 11

Les licenciements font grossir les rangs de ceux et celles qui n'ont plus rien. Ceux-là même qui ont produit des richesses pendant des années pour leur patron et qui se font jeter comme des mouchoirs usagés. Ils viennent grossir les rangs des millions de chômeurs « officiels », personnes en sous-emploi et chômeurs non comptabilisés.

On nous parle de crise, de « nécessité économique », de « conjoncture défavorable ». Nous y voyons seulement l'œuvre destructrice du capitalisme qui utilise le salarié comme variable d'ajustement. Et une manière, une de plus, de faire pression et chantage sur l'ensemble des salariés. Comme l'énorme majorité des êtres humains dans le monde, nous n'avons d'autre choix, dans notre société, que de vendre notre force de travail. Le salariat, même en CDI, n'a rien d'une situation merveilleuse. Et pourtant les possédants en veulent toujours plus. Le patronat, et son État valet, sont en train de s'accaparer les seules miettes que nous avons.

Que faire face à cette injustice ? Que faire face à l'individualisme qui enferme et décourage ? Celui-là même qui mène au repli sur soi et où la déprime ne manque jamais de pointer son nez. Celui aussi qui nourrit tous les populismes et toutes les solutions à l'emporte-pièce de nos chers politiciens. Avec les résultats que nous connaissons.

La solution, c'est nous, et personne d'autre.

Alors que faire ? Nous sommes face à une alternative.

On peut laisser « passer la crise » en attendant des jours meilleurs ! En traçant son chemin solitaire à travers le roc tenace et épineux de la société capitaliste. En se lançant à corps perdu dans la concurrence qu'on nous impose. La stratégie du « moi et ma famille d'abord et peu importe si je dois marcher sur le voisin. » Mais seul, isolé, la seule perspective à terme, c'est de se taire et baisser la tête.

Ou alors il y a l'autre possibilité. Celle que les syndiqués de la CNT tentent de construire. Une voie collective, égalitaire et combative. En

se regroupant face aux classes dirigeantes économiques et politiques. Cette voie passe par la syndicalisation. Par « prendre sa carte » et participer à la vie démocratique du syndicat. Certains pensent que c'est se priver d'une liberté d'existence. Mais quelle liberté ? Celle du renard libre dans le poulailler libre, autrement dit celle de la loi du plus fort. La liberté, elle se conquiert et elle se vit dans l'égalité sociale. Sans égalité ni justice sociale, la liberté n'est qu'un mirage.

Alors oui, plus que jamais se syndiquer ! Récemment, des sections syndicales CNT se sont créées : à Wolters Kluwer, alias *Liaisons sociales* (presse spécialisée), mais aussi dans une boîte du bâtiment en région parisienne, ou aux CEMEA (éducation populaire). Ou encore Poulets Duc (agroalimentaire) à Nîmes ou la création d'un syndicat CNT dans l'Ain.

Autant de manière de dire *Ya basta!* Une manière de ne plus se faire écraser, tout seul, face à son patron. De ne plus courber l'échine lorsque les pratiques de chantage au licenciement, au sous-travail, aux cadences infernales se multiplient. Une manière de dire non aux pratiques de délation et de flicage de tous par tous !

Bien sûr, tout cela ne se fait pas facilement. Car l'implantation et le développement progressif de la CNT fait peur aux patrons et à l'État (contestation récente de son implantation comme à Wolters Kluwer ou atteinte au droit syndical dans l'Éducation nationale à Lyon et en Seine-Saint-Denis). Mais on ne se laissera pas faire et ces attaques prouvent qu'ils ne nous aiment pas et qu'ils craignent nos pratiques d'autonomie syndicale.

Toutes ces créations de syndicats et de sections syndicales d'entreprise font que, jour après jour, la CNT se construit, se renforce et pèse de plus en plus dans le paysage syndical hexagonal et au cœur des luttes actuelles. Ces luttes sociales qui nous permettront, à nous travailleurs, d'obtenir satisfaction sur nos revendications. La grève générale exemplaire de nos camarades de Guadeloupe vient nous rappeler la pertinence de ce choix. Nous n'attendons rien de tel ou tel parti, de telle ou telle élection. Nous pensons que seules les luttes syndicales et sociales

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
Tél. : 0 810 000 367 (prix d'un appel local)
CNT - BP 30423 - 35004 Rennes cedex
www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
Tél. : 08 72 58 35 90 (prix d'un appel local)
CNT - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

(suite de la p.1) dans un cadre unitaire et sans compromis, sont à même de mener les combats de la résistance quotidienne à l'exploitation sur les lieux de travail, de la mobilisation sur des sujets sociaux tels que les retraites, la santé, le logement ou la défense des services publics, sans oublier la construction, dès aujourd'hui, d'alternatives anticapitalistes concrètes comme des coopératives, bourse du travail et autres services d'entraide. Et c'est cette capacité à allier à la fois défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et transformation sociale par une rupture avec le capitalisme qui fonde l'originalité et la pertinence du projet syndical de la CNT.

Le comité de rédaction du *Combat Syndicaliste*



LES PATRONS SE FOUTENT DE NOUS !

En ces temps de forte régression sociale, les employeur-se-s du secteur social y mettent leur grain de sel. La convention collective 66 est encore une fois menacée, et c'est rien de le dire !

Les attaques sont à tous les niveaux. Le premier aspect est la diminution des salaires :

- disparition de l'indemnité de sujétion de 8,21% du salaire brut ;
- salaires individualisés selon la boîte, selon les primes accordées au petit bonheur la chance... ;
- perte de l'ancienneté dans le calcul du salaire quand le ou la salarié-e change d'employeur-se. Ancienneté qui n'est d'ailleurs plus que de 1% par an et qui stagne au bout de quinze ans ; le salaire de début de carrière s'accroît en effet avec l'augmentation de la valeur du point, mais en fin de carrière, ce sont entre 248€ et 916€ qui manqueront sur la fiche de paye ! Alors que les salaires de chef de service et directrice vont augmenter, eux, d'au moins 328€ ! Les hiérarchies salariales sont donc accentuées ! Si les salaires prennent des coups, les retraites aussi ! La durée de

cotisation est allongée à 65 ans, l'indemnité de départ est revue à la baisse ainsi que celle de licenciement.

Les salaires baissent, mais pas le temps de travail ! Chaque année supplémentaire de cotisation s'accompagne d'une augmentation du temps de travail : disparition ou diminution des CT (à 5 jours pour le personnel éducatif et soignant) selon les corps de métier. Les 35 heures ne sont plus de rigueur, le temps de travail est annualisé ! Et gare à celles et ceux qui auraient l'idée d'être malade, les trois jours de carence ne seront pas payés !

Les employé-e-s seront soumis à une individualisation, autant par le salaire que par le temps de travail ou l'action de terrain. Difficile de mener des actions collectives dans ce contexte. D'autant plus que le service minimum n'est rien d'autre que la remise en cause du droit de grève et la surveillance accrue des syndicalistes et des militant-e-s.

Le projet de « refonte » de la convention 66 rejoint la logique du « travailler plus pour gagner moins », en réduisant le coût du travail et en allongeant sa durée. Elle

visé à instaurer l'individualisation du travail et à bannir les actions de solidarité... Les patrons osent parler d'attractivité ?

Et les directions syndicales « majoritaires et représentatives » se disent prêtes à négocier... les salarié-e-s, eux, ne veulent pas de négociation car dans l'état actuel, elle entraînera forcément la perte de droits ! Au contraire, dans cette période de grogne sociale, rejoignons dans la rue les étudiant-e-s, les enseignant-e-s chercheur-se-s, les salarié-e-s de l'industrie automobile, de la VPC (vente par correspondance), et l'ensemble des travailleur-se-s devant faire face à une précarisation généralisée. Nos revendications sont les mêmes, alors rencontrons-nous et luttons ensemble !

Exigeons l'augmentation des salaires et la diminution du temps de travail, annualisé à la seule demande des travailleur-se-s, et refusons la précarité orchestrée par les gouvernements et les patron-ne-s pour mieux nous asservir !

Fédération Santé Social

CDI aux CEMEA : chronique d'une mort programmée

Voilà le marché actuel que les directions des CEMEA tentent d'imposer aux salariés, par le biais de ses instances de concertation salariale : choisir entre la « préservation » de l'outil de travail et la précarisation de l'emploi. En résumé, les directions ont pris la résolution de n'embaucher, désormais, que des CDD, participant ainsi à la liquidation des CDI, voulue, depuis longtemps, par le MEDEF.

Si nous entendons parfaitement que la crise économique bat son plein, que les subventions baissent et que le coût de la vie augmente, il est plus difficile d'entendre qu'un organisme de formation tel que les CEMEA, dont l'histoire s'enracine dans le mouvement ouvrier, puisse envisager de surmonter ses difficultés financières, en licenciant du personnel et en précarisant l'emploi...

Depuis des décennies, à chaque période de crise, pour justifier les licenciements et les mesures de restrictions, les mêmes arguments patronaux sont avancés : « il faut préserver l'outil de travail » et, pour ce faire, réduire les coûts salariaux.

Mais de quoi parle-t-on, lorsque l'on évoque l'outil de travail ?

Dans le cas qui nous intéresse, il s'agirait de l'Institution : préserver l'Institution. Cependant, celle-ci peut-elle fonctionner pleinement sans personnel suffisant ? La pérennité de l'Institution est-elle possible sans pérennisation des emplois, au regard notamment du code du travail, puisque l'activité normale et habituelle des CEMEA est de dispenser de la formation ? Pour rappel, l'embauche en CDD ou CTT (contrat de travail temporaire utilisé pour les intérimaires et les vacataires) n'est pas une règle mais un palliatif reconnu par le droit du travail, dans un cadre précis, qui exclut le recours aux CDD lorsqu'il s'agit de l'activité normale de l'entreprise.

Les baisses de ressources ne sont pas un moyen légal d'utilisation des CDD. Préconiser l'embauche en CDD ou CTT est contraire à la réglementation sur le travail et constitue, en principe, un choix salarial que les syndicats doivent combattre.

User de CDD comme contrat « naturel » d'embauche revient, non seulement à précariser l'ensemble de la vie d'une personne (précarité de logement, précarité de statut, précarité financière...), mais également à entériner la précarité comme mode « normal » de fonctionnement de la société. Par ailleurs, les directions sont rémunérées pour la recherche de financements et la prévision des aléas du travail. Une de leur mission consiste à convaincre les financeurs de l'intérêt de leur action. Pour information, la Région Île-de-France compte parmi les plus riches du pays et a placé la formation professionnelle au second rang de ses priorités pour 2009.

Comment se fait-il que ces engagements ne se traduisent pas en actes et que les subventions n'aient pas été revues à la hausse ? Pourquoi les directions des CEMEA, en lien avec d'autres écoles, n'engagent-elles pas un rapport de force avec les tutelles ? Pourquoi acceptent-elles aussi facilement la déréglementation du travail ?

En tant que syndicat responsable et conscient des dangers de la précarité, la CNT ne se laissera pas tromper par des prétextes fallacieux, et continuera son combat pour la justice sociale et l'égalité entre tous les salariés. Nous espérons que les salariés des CEMEA sauront résister au chantage des directions et faire front commun pour défendre les intérêts de toutes et de tous.

MISE AU POINT AU MEDEF



Nous demandons aux directions des CEMEA de se remettre en conformité avec le droit du travail et avec son éthique historique :

- en requalifiant tous les CDD en CDI ;
- en stoppant les licenciements économiques cachés sous des motifs de faute ;
- en pérennisant les emplois précaires ;
- en renonçant à son plan de restructuration visant à réduire les dépenses de personnel ;
- en faisant pression sur les tutelles afin que celles-ci remplissent leurs obligations ;
- en remplissant son rôle de militant des pédagogies nouvelles dont l'objectif est la transformation du milieu et de l'institution par la mise en action des individus et non leur assujettissement.

*Section CNT CEMEA
cnt.cemea@cnt-f.org*

Source: <http://www.cnt-f.org/sante-social.rp/t-cemea-cdi.html>

Tous précaires, tous solidaires !

Chômeurs, chômeuses, précaires, travailleurs et travailleuses pauvres, intermittent-e-s :

Les négociations au sein de l'Unedic visent, depuis des années, un seul et même objectif : restreindre la couverture de l'assurance chômage en accentuant la culpabilisation et le contrôle des privé-e-s d'emplois. Les baisses du chômage, depuis quelques années, sont dues à des radiations abusives aux conséquences parfois dramatiques et au développement de l'emploi précaire. Le travail et la sortie de la pauvreté ne sont plus synonymes depuis de nombreuses années.

La précarité est une politique d'assignation, une volonté de séparer et de contrôler, qui ne peut être séparée des diverses offensives antisociales en cours.

La casse de l'éducation nationale, la création du « pôle emploi » et l'entreprise de démolition du service public en général relèvent d'un projet de société simple et sans nuances : plus de profit pour le patronat, plus de précarité pour les salarié-e-s.

La multiplication des marchés est pour eux, l'épuisement inutile et la survie sont pour nous. Tout cela dans un contexte de durcissement répressif : chasse aux sans-papiers, persécution judiciaire de l'action militante, persécution judiciaire et policière des habitant-e-s des quartiers populaires... Il est évident que la peur est censée servir d'anesthésie dans ce contexte de casse sociale.

Aujourd'hui, il n'est pas improbable que, face au déficit de l'assurance-chômage amplifié par une baisse du nombre de cotisant-e-s et une envolée du nombre d'allocataires, les conditions d'indemnisation des chômeurs et chômeuses fassent les frais d'un plan de rigueur sans précédent.

Si la situation continue à se dégrader sur ce rythme, les prestations d'assurance-chômage ne sont pas garanties car leur financement n'est pas prévu ! Le Medef exige la baisse des cotisations Assedic à partir de juillet.

Salarié-e-s en poste, au chômage ou en formation, intermittent-e-s du spectacle à un moment ou à un autre, dans des conditions diverses chacun-e est concerné-e par le chômage et la précarité. Nous n'accepterons pas de nouveaux reculs des solidarités. Chômeurs, chômeuses, précaires, salarié-e-s, avec ou sans papiers doivent s'unir pour enfin bénéficier d'un véritable bouclier social financé par un nouveau partage des richesses. Les richesses n'ont de valeur que dans leur utilité. L'épuisement inutile dans des productions mortifères n'a pas de sens. Nous voulons une société solidaire. Ils nous ont fait payer leur croissance Aujourd'hui, ils voudraient nous faire payer leur crise ?

Évidemment, nous rejetons le dernier accord de l'Unedic. Bien au contraire, nous exigeons une véritable protection contre le chômage et la précarité, par l'instauration d'une garantie de revenu décent pour toutes et tous, avec ou sans emploi, la continuité des droits sociaux, à la formation, à la retraite, au logement, à la santé, aux papiers. Nous exigeons que les loyers soient bloqués sans délai. Nous exigeons l'arrêt du contrôle des chômeurs et des radiations.

Coordination des intermittents et précaires, CNT 31 CGT privé-e-s d'emploi, COUAC, CGT spectacles, Solidaires, Sud Culture, Individu-e-s...

D'autres infos ici : <http://www.cnt-f.org/cnt31/spip.php...>



UD 69, journal de campagne (suite)

Un outil d'organisation efficace : « la commission lutte »

À l'origine, notamment pendant les grèves dites « anti CPE », l'UD 69 avait fait ce bilan : malgré une très forte mobilisation cénétiste, la coordination des différents syndicats était difficile.

Par conséquent, la suractivité en temps de lutte était absorbée par des initiatives individuelles. Cela posait la question du fonctionnement démocratique, et du « c'est toujours les mêmes ». Le choix avait été fait de se doter d'une commission lutte, composée de mandatés des différents syndicats. Cette commission, autonome et réactive dans la préparation et la proposition d'actions et de propagande a le mérite de rester sous le contrôle direct des syndicats. Cette commission est l'outil principal dont se sont dotés les syndicats de l'UD 69 pour sa campagne. Et ça fonctionne !

Une propagande en phase avec le mouvement social

Le journal mensuel de l'UD 69, *Jusqu'à quand*, se veut résolument interpro. Abordant les questions de licenciement, de

répartition des richesses, d'exonérations de cotisations patronales, etc., nous tentons de cerner les injustices du capitalisme de manière globale.

Certains y verront de l'agitation politique. Mais force est de constater que le mouvement social entre aussi dans cette dynamique. Les exemples non corporatistes pullulent : journées massives interpro du 29 janvier et du 19 mars réussies, coordination nationale parents et enseignants, grève commune des secteurs de la santé et de la recherche, collectifs de convergences des luttes. Tous ces phénomènes tendent à montrer que la mainmise des organisations verticales ou parcellaires est bousculée.

Actions passées et à venir

À l'initiative de la CNT, le 19 février, un rassemblement était organisé à Lyon en soutien aux antillais(e)s en lutte. Il a rassemblé plus de cent cinquante personnes. Cent vingt euros ont été récoltés dans la caisse de soutien aux travailleurs antillais. Quelques jours après, nous nous joignons à un appel plus unitaire de solidarité.

Taule emploi : ni contrôleurs ni délateurs

Depuis maintenant quelques mois focalisés sur le remboursement de nos dents (les coups de matraque de la fusion ont fait quelques dégâts, heureusement la Mutuelle Générale nous couvre), le carambar à 25 cents qu'on pourra dorénavant s'offrir en fin de repas, le chiffrage kilométrique de nos déplacements et notre comité d'entreprise (qui au final reverse sous forme de prestations, certes équitables, le salaire que l'Établissement ne nous donne pas), on en oublierait un autre détail, celui-ci d'importance.

Entre deux conseils, celui qui indemnise est aussi celui qui contrôle. Un mélange des genres tout droit sorti d'un roman de Kafka ! Pourquoi, dans ces conditions, ne pas avoir intégré dans la fusion le maigre effectif de la remarquable Inspection du Travail pour contrôler les abus des entreprises ?

Ce sont donc bien encore les chômeurs qui sont implicitement désignés comme responsables des crises (artificielles) capitalistes et sont les premières victimes de la guerre (réelle) des chiffres du chômage.

Quant à nous, Conseillers, nous sommes historiquement passés de travailleur social à employé commercial pour finir aujourd'hui agent contrôleur des chômeurs !

L'évolution de notre système informatique fera de nous dès demain, des policiers de l'emploi qui collaborerons à la hausse statistique des interpellations des étrangers en situation irrégulière.

La CNT, au cœur des luttes, milite contre cette injustice inhérente au système et se bat sur le terrain pour l'utilité sociale du monde du travail par sa réorganisation.

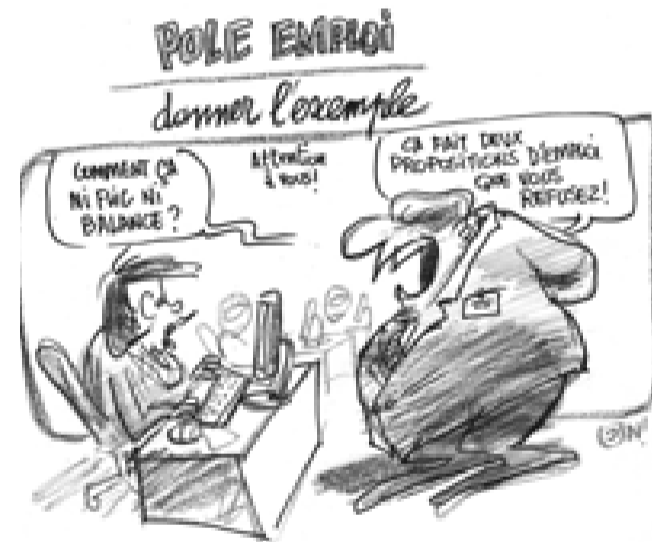
Ni contrôleurs, ni délateurs, refusons d'être les matons de Taule Emploi !

Section ANPE CNT Santé Social & CT-RP

33 rue des Vignoles 75020 Paris Tél : 06 20 44 61 93

Courriel : section.anpe@cnt-f.org

Site : www.cnt-f.org/sante-social.rp/



État de la lutte dans les universités lyonnaises

À l'université comme ailleurs, le gouvernement s'efforce de réformer le service public pour le rendre rentable et soumis au marché économique.

Le partage du savoir, le développement de l'esprit critique, l'émancipation par la connaissance doivent laisser place au formatage d'individus adaptés à une société de classes, hiérarchisée, individualiste, basée sur la concurrence à toutes les échelles. Les différentes réformes s'intègrent dans une logique de privatisation. Celle-ci passe par des restrictions budgétaires (suppression de postes statutaires, d'une année de stage rémunérée pour les futurs enseignants), une gestion managériale (assujettissement des formations, précarité, autoritarisme), la casse du statut des enseignants-chercheurs et une précarisation accrue de tous. La loi LRU s'inscrit parfaitement dans ce cadre puisque les universités déclarées «autonomes» devront se battre sur l'arène de l'économie de la connaissance au détriment des conditions d'étude des classes populaires, de la qualité de la recherche et des conditions de travail des personnels. La coordination nationale des universités, qui fonctionne depuis un mois en regroupant à peu près toutes les semaines des mandatés (enseignants, chercheurs, biatoss et étudiants) de la plupart des universités, en exige l'abrogation.

Les universités sont en lutte depuis plus d'un mois, la grève étant reconduite presque partout depuis début février. Voici un petit état des lieux des luttes lyonnaises (au soir du 8 mars). La mobilisation à l'IEP de Lyon est ininterrompue depuis mi-janvier. Les enseignants, en grève, retiennent les notes. Côté étudiant, la mobilisation est très forte avec des AG massives (plus de la moitié des étudiants de l'école). Les journées banalisées et les deux dernières semaines de blocages ont permis de mener des actions variées : cours hors les murs, «freezing», tractages, manifestations symboliques, ateliers de réflexion et d'information, etc. Mardi 10 mars, le blocage pour la semaine en cours a été reconduit par un vote à bulletin secret avec 72% de votants.

À l'INSA de Lyon, plusieurs AG du personnel ont eu lieu, avec un appel à la grève, le 10 février. Il y a également eu

des AG dans les départements d'enseignement. En informatique et au premier cycle, la rétention des notes a été votée. Les étudiants se sont aussi organisés (mais sans plage horaire banalisée, c'est plus difficile). Les trois conseils (CA, CE et CS) de l'INSA se sont réunis exceptionnellement le 12 février. Ils ont voté à l'unanimité une motion de soutien au mouvement.

À l'Université Lyon 1, le mouvement a commencé en décembre par un blocage du CA, blocage renouvelé en janvier. De nombreuses AG regroupant étudiants et personnels se sont tenues (autour de 500 personnes). La grève illimitée dure depuis le 3 février. Elle est suivie de manière inégale selon les filières. Une caisse de grève est en place (plus de 10000 euros). Les étudiants s'organisent aussi de manière autonome. Les actions sont diverses : rétention des notes, cours «hors les murs», panneaux informatifs, pièces de théâtre, et dernièrement des actions de blocage.

L'IUFM n'est pas en reste : participations importantes aux manifestations, blocages pour les journées nationales, nuit des IUFM ... Il est particulièrement touché par la mise à mal de la formation professionnelle portée par la réforme dite de maîtrise, puisque cette formation est sa principale raison d'être. La caisse de grève est commune avec Lyon 1.

À l'Université Lyon 2, la grève à l'initiative des personnels a ravivé un mouvement étudiant brisé par la répression l'année dernière. Les AG étudiantes rassemblent jusqu'à mille personnes et les initiatives sont abondantes. Les enseignants chercheurs pratiquent la rétention des notes et se dirigent vers une démission des charges administratives (par exemple le refus de participer au jury du baccalauréat). Une caisse de grève est aussi en place. Les étudiants organisent le blocage du campus des quais, son occupation et de nombreuses autres actions diverses autant que directes.

À l'Université Lyon 3, la grève, bien que modérément suivie, est historique puisqu'il s'agit d'une première dans une université dont la tradition n'est pas à la contestation. Elle fonctionne surtout les jours de manifestation nationale. Les

personnels Biatoss sont particulièrement mobilisés (AG à une centaine de personnes) et devraient entrer dans la grève dans la semaine.

Des manifestations hebdomadaires très réussies ont lieu depuis maintenant quatre semaines (la dernière s'est faite de concert avec les hôpitaux en lutte). Malgré la fatigue et quelques tiraillements liés aux efforts des bureaucrates de la FSU pour torpiller la journée de convergence «école en danger», de la maternelle à l'université, le mouvement tient bon. Contrairement à ce que relaient certains médias, c'est contre un projet d'ensemble que les universités sont en lutte et les pseudo négociations locales du SGEN, de l'UNSA et de FO n'ont pas entamé la détermination des grévistes.

CNT SUP/RECHERCHE 69

<http://blog.fanch-bd.com> (pour l'image)

GRÂCE À LA LOI D'AUTONOMIE ENFIN DES PROFS SYMPAS !



Lyon : la CNT fait son chaud

Une première, la CNT 69 était invitée à participer à un grand meeting unitaire à la Bourse du travail de Lyon le jeudi 12 mars, organisé par l'unitaire des UD du Rhône (CGT, CFTD, FO, CGC, CFTC, FSU, UNSA, Solidaires et donc CNT). Non sans débat, l'UD CNT 69 a décidé de profiter de cette tribune pour porter un discours différent de celui qui allait être servi ce jour là, sans rien céder sur son engagement «Luttes de classes».

Lors d'une courte conférence de presse où notre camarade Didier Goncalves de la CNT 69 rappela les enjeux des luttes en cours et la nécessité de maintenir la pression au delà de la simple journée de grève du 19 mars, on percevait déjà combien le discours de la CNT et celui de Solidaires porté par Christian Mahieux de Sud Rail étaient en décalage avec les discours très réformistes et aseptisés des autres centrales présentes. Ce décalage ne fit que s'accroître lors du meeting qui suivit, succession de poncifs sur l'analyse de la crise et l'importance de la mobilisation pour le 19 mars devant un public déjà convaincu, mais dont l'impatience était de plus en plus perceptible à mesure que les discours se répétaient et s'enlisaient, si loin du désir de luttes que portaient les 250 personnes venus ce soir là. Il y eut bien quelques tentatives d'interpellations : «ok pour le 19, mais après on fait quoi?», ces demandes bien légitimes ne rencontrèrent qu'une simple réponse «le 20 dès 8h on se réunira...», d'aucun d'insister non sans fierté sur le «dès 8h du matin» pour bien expliciter combien ils allaient être combattifs!!! Chacun se rappela alors, désespéré, comment la forte mobilisation du 29 janvier déboucha... sur un nouvel appel à une simple journée d'action pour le 19 mars, soit presque 2 mois plus tard... Le public reprit un peu espoir à l'audition du discours de C. Mahieux déjà plus combatif, mais c'est lors de l'intervention de notre camarade David Rappe (CNT Education 69) que le public (pourtant

composé de peu de cénétistes-beaucoup préparait le concert de soutien qui devait avoir lieu le soir même et qui fut un également un succès!!!) s'exprima et il faut bien le dire se lâcha, car ce fut la seule intervention à être chaudement applaudie à plusieurs reprises, le public se retrouvait totalement dans ce discours de luttes qui sort des tripes, dans la référence aux luttes antillaises et autres luttes internationales ou locales, dans l'appel à la grève générale... et le fit savoir bruyamment en scandant «grève générale», obligeant les autres syndicats à justifier leur manque d'implication sur le sujet, non sans un certain malaise.

On ne sera peut être pas réinvité... mais on peut dire qu'à l'issue de ce meeting la CNT 69, par son discours cohérent et combatif, avait pris une certaine consistance aux yeux de nombreuses personnes présentes et qu'elle a marqué d'une nouvelle étape sa présence dans le paysage syndical lyonnais. Ce meeting renforça plus encore la dynamique créée par la campagne de l'UD et espérons-le, favorisera son développement. (l'intégralité du discours ainsi que la vidéo se trouvent à www.cnt69.org <http://www.cnt69.org/>, le blog de la campagne 2009 de l'UD CNT 69)

Patrick SUB69

Pigistes en colère

Pigistes en colère et Invisiblesdesmedias.info sont à l'initiative de «Profession : pigiste» à laquelle se sont joints, Objectif Plume, le pôle pigiste du Club de la presse de Tours, le Forum [Piges], Presse-papiers, SIPM-CNT presse. La coordination Pigistes en colère est née d'un ras-le-bol. Nous sommes rédacteurs, photographes, camera (wo)men, reporters radio, web rédacteurs, secrétaires de rédaction, dessinateurs... journalistes donc, excédés par le mépris dont nous sommes victimes de la part des entreprises qui nous emploient et par le jeu cynique de certains syndicats qui comptent sur l'inorganisation des journalistes rémunérés à la pige pour entamer le statut du journaliste. En signant un protocole d'étape qui ampute largement les droits des journalistes rémunérés à la pige, trois syndicats minoritaires de la profession (CFDT, CFTC, CFE-CGC) ont, début novembre, en effet ouvert une brèche importante que les organisations patronales ne manqueront pas de tenter d'agrandir avec leurs alliés...

<http://www.categorynet.com/v2/mtree/collectifs/journalistes-et-pigistes/pigistes-en-colere/details>



LA CNT S'IMPLANTE À LA CIMADE



Au mois de juin 2008, la Fédération CNT Santé Social & CT a déclaré à la Cimade - association intervenant auprès des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, notamment au sein des centres de rétention administratifs - une section syndicale. L'heure est à un premier bilan et Thierry, délégué syndical, fait part à *La Sociale!* des premières expériences de la section.

La Cimade, c'est actuellement 125 salariés répartis sur tout le territoire, dans les CRA¹, dans un CADA² à Béziers, un CPH³ à Massy, mais il y a aussi des permanents en région ainsi qu'un service formation (décimé par un plan social), un service solidarités internationales (anéémique) et les services centraux à Paris. Cette dispersion géographique complique singulièrement l'organisation des salariés.

Une implantation difficile

Depuis près de deux ans des contacts avaient lieu entre salariés de la Cimade pour créer une section syndicale. Nous étions plusieurs à vouloir présenter une liste à la DUP⁴ mais lorsque nous avons échangé sur l'organisation que nous voulions nous donner, nous avons fait le constat que la majorité des personnes ignorait ce qu'est la CNT. Lors de ces débats nous avons entendu des camarades défendre les mêmes idées que nous contre la co-gestion et pour que le travail syndical soit l'émanation du groupe et non d'un individu. Mais malgré cela, ils préféraient avoir l'étiquette d'un syndicat dit «représentatif» ou à la limite celle de Sud.

Majoritairement ils pensaient que ce serait difficile de monter un syndicat catalogué comme «anarchiste» dans une association protestante dont le sous-titre est «service œcuménique d'entraide». Bref, alors que nous étions d'accord sur ce que nous voulions, nous n'avons pas été capables de nous organiser pour une échéance électorale. Ce qui, rétrospectivement, est une bonne chose car on aurait pris le risque de faire syndicalement comme d'habitude à la Cimade : un DS⁵ qui serait le seul syndiqué de la boîte et des personnes qui acceptent de se mettre sur une liste derrière l'étiquette d'un «leader». C'est ainsi que les élus actuels de la DUP l'ont été sous l'étiquette CGT alors que le seul syndiqué CGT travaille désormais ailleurs. Du coup, nous nous sommes retrouvés pour créer une section syndicale CNT (la seule à la Cimade) et avons ainsi commencé un travail d'échange avec les autres salariés.

L'auto-exploitation des salariés

Il est très compliqué de créer une dynamique syndicale à la Cimade qui a développé une culture d'association des salariés aux instances politiques de l'institution. C'est le statut «d'équipier salarié» qui consiste, pour les salariés, à être aussi adhérents de l'association et d'avoir une repré-

sentation dans les instances décisionnelles.

Le tutoiement est de rigueur à tous les étages et la direction use et abuse de ce qu'elle appelle «l'esprit Cimade». Esprit saint très probablement chez les protestants qui fait que toute contestation est étouffée en invoquant la mission sociale de l'association. À titre d'exemple, la question des horaires est symptomatique : toute heure supplémentaire est considérée comme du bénévolat.

En jouant sur l'investissement personnel dans le champ social, la direction cherche à effacer les revendications des travailleurs. Ainsi, quand j'ai été désigné comme DS, j'ai rencontré le secrétaire général qui m'a parlé de «l'attitude schizophrène» des syndicats à la Cimade qui sont à la fois d'accord sur les objectifs politiques de la Cimade et ont des revendications de salariés... Venant d'un ancien DS CGT, cela laisse rêveur...

Un patronat hostile

La Cimade n'est pas rattachée à une convention collective. L'accord d'entreprise a été dénoncé par la direction en 1997 et depuis n'a été signé qu'un accord partiel en 2004 qui ne reprend pas la grille des salaires en négociation depuis ce jour...

Devant la direction que prenait la future loi sur la représentativité syndicale, nous avons décidé en juillet de faire nommer un DS CNT. Et là le sketch a démarré... Le SG a clamé haut et fort que la direction ne contesterait jamais la représentativité de la CNT mais en coulisse a demandé à la DS CFDT (qui depuis n'est plus à la Cimade) de le faire... ce qu'elle a toujours refusé. Du coup nous avons eu le droit à chaque CE⁶ d'août à octobre à un point sur notre représentativité, le compte-rendu du CE diffusant lui auprès de tous les salariés le mode d'emploi pour nous contester devant le Tribunal d'Instance!

Finalement, la direction, faisant semblant de croire que la nouvelle loi était d'application immédiate, sans mesures transitoires, annonçait qu'au 1^{er} janvier la CNT ne serait plus représentative! Un rappel de la loi a dû une nouvelle fois être fait. Et à la prochaine entourage nous irons devant les tribunaux pour délit d'entrave.

Il faut dire qu'ils ont l'habitude de jouer en terrain facile, les élus DUP n'ayant jamais pris le temps de se former alors que les élus CHSCT⁷ viennent seulement de demander une formation...

Alors, évidemment, quand la CNT demande l'application de la loi et une négociation sur l'égalité homme/femme ainsi que sur l'insertion des travailleurs handicapés au sein de la Cimade, la direction est désemparée et fait semblant de ne pas connaître ni comprendre le droit social.

Projets et développement

Nous étions en train de finaliser notre tract de présentation de la CNT à la Cimade quand le CRA de Vincennes a brûlé. Du coup notre première apparition publique fût un communiqué de presse «Le CRA de Vincennes est mort et on ne le pleure pas!», largement diffusé (voir le site <http://www.cnt-f.org/sante-social.rp/comcimadecra.html>). Ce communiqué a eu énormément de retentissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Cimade. Le responsable du service rétention m'a pourri au téléphone et m'a fait un numéro sur le fait qu'un communiqué signé «section syndicale CNT-Cimade» est interprété comme un communiqué de la Cimade, comme si les communiqués CGT-EDF était perçus comme de la communication de l'EDF!

Au niveau des salariés (et pas seulement en rétention), nous avons eu énormément de retours positifs mais, comme souvent, beaucoup de sympathisants se manifestent mais peu franchissent le pas de l'adhésion au syndicat.

La direction nous a pondu il y a quelques temps une note à l'esbroufe sur la non-application de l'accord d'entreprise sur les frais de déplacements. Elle trouve en effet que ce qu'elle a signé coûte trop cher, marrant non? Nous allons rédiger un tract sur le sujet mais la sortie d'un marché sur la rétention a fait que nous avons eu d'autres occupations pressantes. Mais nous allons relancer le combat sur l'application de cet accord : eh oui, un acquis, ça se défend!

Sinon, bien évidemment, nous continuons à suivre le dossier de la rétention et nous espérons qu'Hortefeux et son successeur Besson ne parviendront pas à y installer des associations qui n'ont d'autres objectifs que de «veiller à ce que les expulsions se fassent dans la dignité»!

En somme, il existe maintenant à la Cimade une petite section syndicale dynamique comptant beaucoup de sympathisants et prête à en découdre avec la direction. Ça bouge à la Cimade!

Thierry SSEC Nord Pas-de-Calais Section Cimade
cnt-cimade@cnt-f.org (Article tiré de *La sociale* - hiver 2009)

1. Centre de rétention administrative
2. Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
3. Centre provisoire d'hébergement
4. Délégation unique du personnel
5. Délégué syndical
6. Comité d'entreprise
7. Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail



Le bâtiment sous presse

Les syndicats du bâtiment que l'on retrouve sous l'appellation de SUB (Syndicat unique ou unifié - selon les régions - du bâtiment) font partie de la fédération française des travailleurs du bâtiment, des travaux publics, du bois, de l'ameublement et des matériaux de constructions.

Ils rassemblent des professions du privé comme du public, œuvrant à la conception, la réalisation, la vente de biens aussi différents que des bâtiments, des équipements, de l'ameublement et des matériaux de construction. De ce fait, s'y côtoient, maçons et architectes, conducteurs d'engins et urbanistes, menuisiers et agents de l'équipement, etc., en formation, en activité ou à la retraite.

La fédération édite un journal (environ trois par an) : *Le réveil du Bâtiment*. On y retrouve des articles de ses militants, traitant aussi bien de l'actualité que de sujets tels que la relation entre les patrons ou la législation sur les congés payés.

Certains syndicats ont un site web ou une rubrique dédiée sur un site local.
<http://www.cnt-f.org/sub69/>

Appel à soutien pour Stéphane
(voir article CS n°336).
Chèque à l'ordre de CNT SUB-RP, mention soutien à Stéphane au dos du chèque.

Pour des infos sur les luttes dans le BTP :
www.cnt-f.org/sub69



CNT Construction

LÀ OÙ TU VIS
LA CNT LUTTEContrôle,
ouvrez vos
sacs SVP !

Quand un patron joue les flics et s'amuse à contrôler les sacs de ses employés, il ne doit pas oublier que ce contrôle est soumis à des règles assez strictes car on touche aux libertés individuelles. Ainsi, le contrôle ne peut avoir lieu QUE SI : le salarié est mis au courant (sachant qu'il peut s'y opposer), et qu'il doit y avoir un témoin CHOISI PAR LE SALARIÉ. À défaut, la fouille est illégale et ce qu'on trouve dans le sac, même si ça compromet le salarié, est irrecevable (Cass. Soc 11 février 2009).

Harcèlement
moral ; le DRH
pas au dessus
des lois

C'est ce que rappelle cet arrêt de la Chambre sociale ; un DRH a été licencié car il avait eu un comportement violent et outrancier à l'égard de ses salariés et une en particulier. En dépit de son action en justice, et contrairement à ce que la Cour d'appel avait décidé, les juges de la Chambre sociale ont estimé qu'insulter les gens et les faire pleurer relevait d'un comportement insultant et caractérisait le harcèlement moral (Cass. Soc 10 Février 2009).

L'art de la
guerre

Après l'outrage à agent, voici l'outrage à patron. Insulter son patron, même si on a raison, peut nous mener droit vers la porte sans passer par la case indemnités. C'est ce qu'ont retenu les juges du travail en décidant qu'une altercation verbale avec son patron (que le salarié avait reconnu) constituait une faute grave empêchant le maintien du salarié dans l'entreprise. Des pneus crevés la nuit ou un pavé dans son pare-brise, c'est tout aussi efficace... (Cass. Soc 21 janvier 2009).

Vous reprendrez bien un peu de grève?

Le droit de grève dans le privé

En dépit des attaques incessantes dont il fait l'objet, le droit de grève demeure encore un droit constitutionnel, car inscrit dans le bloc de constitutionnalité formé, entre autre, par le préambule de la constitution de 1946.

La grève se définit comme une cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles. Si la grève est limitée à une entreprise ou si les revendications sont exclusivement spécifiques à cette entreprise, elle doit réunir au moins deux personnes de l'entreprise. S'il s'agit d'un mouvement dont les revendications vont au-delà du cadre de l'entreprise, on peut être le seul de son entreprise à se déclarer gréviste car on répond alors à un mot d'ordre de grève national et interprofessionnel.

La grève est donc un droit individuel, mais exercé collectivement, et qui, en principe, se passe des syndicats (qu'ils aient été jugés représentatifs ou pas) ; ces derniers n'ont pas de rôle exclusif dans le déclenchement d'une grève, mais dans la pratique, il est fréquent que les organisations syndicales initient ou appuient le mouvement.

Il n'existe aucun préavis légal dans le secteur privé. Les grévistes peuvent donc cesser le travail dès que l'employeur a eu connaissance de leurs revendications (il est important de le mettre au courant pour éviter que le mouvement ne soit qualifié de mouvement illicite et non de grève). Par ailleurs, la grève n'est pas limitée dans le temps (heures, jours, semaines). Elle cesse lorsque l'ensemble des revendications ont été satisfaites. Enfin, une convention collective ne peut pas fixer de durée de préavis dans la mesure où celle-ci ne peut avoir pour effet de limiter ou de réglementer pour les salariés l'exercice du droit de grève constitutionnellement reconnu ; seule la loi peut créer un délai de préavis de grève s'imposant à eux (Cour de cassation, Chambre sociale, arrêt du 7 juin 1995).

L'exercice du droit de grève portant sur des revendications, ces dernières peuvent prendre différentes formes :

- les revendications des salariés grévistes peuvent dépasser le simple cadre de l'entreprise (grèves générales pour les salaires, les retraites, etc.) ;
- les grèves « mixtes » (revendications qui revêtent à la fois un aspect politique et un aspect professionnel ; par exemple, grève contre la politique économique et sociale du gouvernement) sont licites. En revanche, sont considérées comme illicites les mouvements qui revêtent un caractère purement politique sans rapport avec des questions d'ordre professionnel ;
- les grèves de solidarité (mouvements consistant, pour certains salariés, à faire grève afin de défendre les intérêts d'autres salariés) sont licites si les grévistes peuvent se prévaloir d'un intérêt collectif et/ou de revendications professionnelles les concernant eux-mêmes.

Dans le cas d'un préavis de grève pour les entreprises privées chargées d'une mission de service public (ou d'intérêt général), le Code du travail impose un préavis de cinq jours francs, motivé aux agents de la fonction publique et dans les entreprises chargées d'une mission de service public (ou service d'intérêt général), avant tout déclenchement de grève. Ce préavis doit émaner des organisations syndicales représentatives et doit permettre, selon la loi, d'éviter la grève par la négociation. Le non-respect du préavis constitue une faute. Un décret d'application de cette loi (D.134-1 du Code du travail) cite les entreprises privées soumises au préavis de grève. D'autre part, il faut savoir que la jurisprudence fait une différence entre les salariés qui sont à la production, ou qui sont en contact du public, et ceux qui ont une tâche administrative interne à l'entreprise (les premiers sont soumis au préavis, les autres pas).

Le droit de grève dans le public

La loi du 31 juillet 1963 et insérée à l'article L.2512-2 du Code du travail, a réglementé l'exercice du droit de grève dans la fonction publique territoriale et d'État. Ainsi, le dépôt d'un préavis de cinq jours francs, avant la grève, est obligatoire afin d'amener les parties à discuter et tenter, au mieux, durant ce délai, de se concerter. Le préavis est déposé par une ou plusieurs OSR (organisation syndicale représentative).

En pratique, les délégués syndicaux ou du personnel savent si des préavis ont été déposés (dans l'éducation par exemple, des préavis de grève illimitée ou à la semaine couvrent à tout moment l'ensemble des personnels). Vérifiez auprès des instances régionales ou nationales des syndicats, car certains délégués peuvent ne pas savoir ou vouloir la grève. Si aucun préavis n'a été déposé dans votre secteur, faites pression sur les délégués syndicaux et leurs instances.

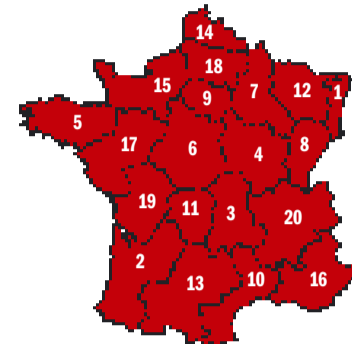
À la SNCF, à la RATP, ou encore pour les écoles maternelles et élémentaires, en raison des nouvelles lois sur le « service minimum » (dont on a vu l'efficacité à la gare de Paris Saint-Lazare récemment...), tout dépôt de préavis doit être précédé d'une demande de « négociations préalables ». Dans l'éducation (1^{er} degré), la procédure restreint le droit de grève (cf. BO n° 6 du 5 février 2009) ; en effet, la ou les organisations syndicales doivent tout d'abord notifier à l'autorité administrative les motifs qui pourraient les conduire à envisager un préavis de grève. L'autorité administrative est tenue de réunir, dans un délai maximal de trois jours, la ou les organisations syndicales représentatives ayant procédé à cette notification. Si les négociations échouent, un préavis légal de grève (de cinq jours francs) doit être déposé, au plus tôt, à l'issue des huit jours francs de négociations. D'autre part, le dépôt d'un nouveau préavis portant sur les mêmes motifs que le précédent, et avant que celui-ci ne soit arrivé à échéance (« préavis glissant »), est désormais interdit pour les enseignants du 1^{er} degré. L'enseignant, lui, toujours en lien avec cette loi sur le service d'accueil minimum des élèves du 1^{er} degré, doit déclarer à son inspecteur de circonscription quarante-huit heures avant la grève (avec au moins un jour ouvré) « son intention d'y prendre part » (suite à cette déclaration, il n'est pas obligé de faire grève). L'enseignant, qui fait cette déclaration d'intention sur la base d'un préavis de grève illimité (article L. 2512-2 du Code du travail), ne se déclare qu'une fois au début de la grève, quelque soit sa durée (la loi du 21/08/08 ne pose donc pas d'obstacle à une grève reconductible).

Eric Dussart - UL-CNT de Lille



Bureau confédéral
BP 30 423, 35004 Rennes Cedex
Tél. : 0 810 000 367, prix appel local
cnt@cnt-f.org - fax 02 99 63 12 58

Vous trouverez sur le site Internet toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.



1 Alsace
Union régionale CNT
5 rue des Maréchaux,
68100 Mulhouse
Tél. : 06 68 59 26 51

2 Aquitaine
Union régionale CNT
36 rue Sanche de Pomiers,
33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 89 21 72

3 Auvergne
Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne
Syndicats CNT Nièvre
BP 25, 58018 Nevers Courlis
Syndicats CNT Dijon
BP 392, 21011 Dijon

5 Bretagne et Pays de Loire
Union régionale CNT
5 square Charles-Dullin, 35200 Rennes
Tél. : 02 99 53 32 22

6 Centre
Union régionale CNT-Loiret
259 rue de Bourgogne, 45000 Orléans
Mél : interco.45@cnt-f.org

7 Champagne-Ardenne
Syndicats CNT Marne
BP 90009, 51201 Épernay Cedex

8 Franche-Comté
Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon Cedex
Syndicats CNT Jura
BP 80039, 39110 Bracon
Tél. : 03 84 73 06 12

9 Île-de-France
Union régionale CNT
33 rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél. : 01 43 72 95 34

10 Languedoc-Roussillon
Union régionale CNT
c/o CNT-PTT 66
BP 90256, 66002 Perpignan cedex

11 Limousin
Syndicats CNT Corrèze
2 rue de la Bride, 19000 Tulle

12 Lorraine
Syndicats CNT Meurthe-et-Moselle
44 rue de Mulhouse, 54000 Nancy
Tél. 06 17 63 15 36

13 Midi-Pyrénées
Union locale CNT Haute-Garonne
18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse
Tél. : 08 72 58 35 90

14 Nord-pas-de-Calais
Union régionale CNT
1 rue Broca, 59000 Lille
Tél. 03 20 56 96 10
Mél : ur59-62@cnt-f.org

15 Normandie
Syndicats CNT Calvados
BP 02, 14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-Maritime
BP 411, 76057 Le Havre cedex

16 PACA
Union régionale CNT
12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille

17 Pays de la Loire voir Bretagne

18 Picardie
Syndicats CNT Oise
BP 50 605, 60006 Beauvais Cedex

19 Poitou-Charentes
Union régionale CNT
20 rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes
Union régionale CNT
Salle 15 bis, Bourse du travail,
42028 Saint-Étienne cedex 1
Tél. : 04 77 25 78 04

LE MEDEF ORDONNE, SARKO OBÉIT ET LES SALARIES TRINQUENT !

Ils tournent autour du pot. Toutes les solutions proposées pour «sortir» de la crise sociale actuelle évitent soigneusement la question qui fâche le patronat : une hausse de salaire généralisée.

Il est d'ailleurs symptomatique qu'on ne parle actuellement que de «de pouvoir d'achat» et non de salaire.

Car lorsqu'on parle de hausse de salaire, on parle redistribution des richesses du patronat vers les salariés. Et ça, le MEDEF ne veut pas en entendre parler.

Le patronat crie au loup car selon eux «les travailleurs français coûtent trop cher, les charges patronales sont trop lourdes d'où les délocalisations, le chômage».

Le gouvernement, aux ordres du patronat, s'est empressé de réaliser son programme : subventions massives aux grandes entreprises, exonérations des cotisations sociales suppression de la taxe professionnelle.

Et c'est nous qu'on traite d'assistés ! Ça sent

l'arnaque !

Primo, que sont les dites «charges patronales», sinon une partie de notre salaire qui sert à financer notre santé, notre retraite, et notre chômage ? Ils nous piquent déjà une bonne partie des richesses que nous produisons, il ne manquerait plus qu'ils ne participent pas à la solidarité.

Ensuite, si les patrons sont si mécontents

qu'ils le sont, pourquoi ne nous rejoignent-ils pas dans le salariat. Parce qu'on s'éclate à aller tous les jours au boulot pour des clopinettes, lorsqu'on a seulement la chance d'en avoir un. Il n'y a qu'à voir, d'ailleurs, les grandes parties de rigolades à 7h dans le métro.

Ça fait trente ans que la logique de la

«relance par la baisse des coûts des entreprises» ne marche pas. Un chômage qui persiste, des salaires qui stagnent, des services publics qui se dégradent ou disparaissent... mais, oh surprise... des bénéficiaires qui augmentent (ou qui stagnent à des hauteurs magistrales en temps de «crise»).

La «hausse des salaires», sans compensation pour les entreprises, reste une solution. C'est elle qui réduira les inégalités, qui financera notre sécu et nos caisses de retraites et qui, il faut le dire, rendra nos fins de mois moins anxieuses.

Le gouvernement proposera tout sauf une hausse des salaires... Car ça remet en cause de manière fondamentale la monopolisation du capital par le patronat.

S'ils ne le proposent pas, imposons-le par la grève générale !

Commission lutte **UD 69**



BILLET D'HUMEUR

NUIT BLANCHE, RÊVE NOIR

«Préserver sa race» ! Vous avez entendu cette déclaration d'un patron béké martiniquais ? Alain Huygues Despointes expliquait dans un documentaire de Romain Bolzinger que le métissage, ce n'était pas bien, que ça manquait d'harmonie et que lui, il œuvrait à la préservation de sa race, la blanche (il a dû trop en prendre). Ce gars sans complexe nous expliquait qu'il était fier de sa généalogie provenant de la noblesse blanche qui a bâti sa fortune sur l'esclavage. Du coup, il y en a un qui en a eu des complexes, c'est le préfet de l'île, Ange Mancini. Il était logé par la famille Despointes donc il a quitté ce logement... Parce que là, ça se voyait trop qu'il était du mauvais côté de la barricade et, vu qu'il présidait les négociations entre patrons et syndicalistes, fallait calmer le jeu.

Enfin bon, préserver la race blanche dans une île ça sent la consanguinité à plein nez, pas étonnant qu'après ils nous sortent des absurdités pareilles. Au-delà de sa déclaration, ce type concentre l'essentiel de la problématique soulevée par les antillais en lutte : la lutte des classes et le racisme. Nous avons d'un côté des patrons blancs issus des grandes familles qui ont prospéré sur l'esclavage et qui détiennent la majeure partie de ces îles. Aujourd'hui leur secteur de prédilection

est la consommation (grandes surfaces, distribution automobile et import-export), la canne à sucre et la banane devenant plus anecdotique. Et de l'autre, nous avons une population noire et indienne totalement exclue de la société. Les cadres des 50 plus grandes entreprises de Guadeloupe sont blancs tout comme dans les administrations et autres services de l'État. 99% des chômeurs sont d'origine africaine et indienne. À tous les échelons de l'emploi, la discrimination raciale bat son plein, par exemple le recrutement des caissières d'un nouveau Décathlon à Pointe-à-Pitre s'est soldé par l'embauche de blanches parisiennes alors qu'il y avait des locaux prêts à bosser...

Dans ce contexte il n'est pas étonnant de voir les rues s'embraser le temps de quelques émeutes. Les jeunes, notamment, n'en peuvent plus de ce système qui ne leur propose aucun avenir. Les dés sont pipés... L'absurdité capitaliste rend nos vies de travailleurs de plus en plus invivables : comment vivre avec le SMIC ? Mais en plus, si on n'est pas blanc, là ça devient carrément mission impossible ! Alors quand l'école ne sert plus à vous faire accéder à l'emploi, quand les manifestations ne sont plus écoutées, quand les négociations en temps de conflit ne ser-

vent qu'à gagner du temps et à tenter de faire pourrir le mouvement, quand la répression s'abat à coups de matraques et de «sales négros!»... Que reste-t-il ? Quand le patronat organise notre agonie et se croit tellement puissant qu'il n'écoute plus nos revendications... La violence prend naturellement le dessus comme exutoire et dernier moyen pour dire non, pour affirmer sa dignité. En aucun cas, la violence n'est souhaitable mais si elle s'est exprimée dans les banlieues en 2007 ou en ce début 2009 dans les Antilles, c'est bien le patronat et son gouvernement de combat qui en sont les principaux responsables. Ils feraient bien d'entendre ces coups de semonce avant que ça ne soit la population tout entière qui s'enflamme !

Ben **SUB 69**



LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.


AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes.

SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme.

ANTICAPITALISTE ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !



SMIC
depuis le 1er juillet 2008
8,71 euros brut / heure soit 1 321,05 euros brut / mois (pour 35 h)

ALLOCATIONS FAMILIALES
2 enfants : 123,92 €
3 enfants : 282,70 €
4 enfants : 441,48 €
par enfants en plus : 158,78 €
Majoration pour âge des allocations :
34,86 € de 11 à 16 ans et
61,96 € après 16 ans.

FONCTIONNAIRES
minimum depuis le 1er juillet 2008 :
1 321,51 euros brut / mois
valeur du point :
4,56 euros brut / mois

MINIMUM VIEILLESSE (par an)
Allocation de solidarité personnes âgées :
personne seule : 7 597,59 €
couple : 13 629,44 €
Minimum des avantages de base : 3 122,08 €
Allocation supplémentaire :
- personne seule : 4 475,49 €
- couple marié : 7 385,22 €

PRÉRETRAITES
Garantie minimale journalière de la préretraite AS_FNE :
29,46 €

MÉDECINE CONVENTIONNÉE
au cabinet du médecin omnipraticien : 22 €
au cabinet du médecin spécialiste : 25 €

CHÔMAGE
26,66 € minimum par jour.
L'allocation ne peut dépasser 75% du salaire journalier de référence

De l'autre côté, les actionnaires ont palpé 54 milliards d'euros pour 2008 (57 milliards en 2007).

C'est pas la crise pour tout le monde.

ZAPATA SUR LES DENTS...

Le 1^{er} janvier 1994, des milliers d'indigènes zapatistes, venus de la région de Los Altos autour de San Cristobal, des plaines bordant la ville d'Ocosingo ou de la forêt Lacandone, s'emparaient de sept des plus grandes villes du Chiapas. Leurs revendications : le droit à la terre, à un toit, à l'éducation, à la santé, à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Devant l'incurie du gouvernement et son refus d'accéder à leurs demandes, les zapatistes ont développé leur propre système de gouvernement autonome, à tous les échelons, du village au caracol, mais aussi leur système d'éducation, de santé et de production autonome.

Parcourant la zone du caracol de Morelia depuis octobre, pour former ceux qu'on appelle des promoteurs aux soins dentaires, j'ai pu voir toute la diversité de ce système de santé, répondant au quasi-abandon des communautés indiennes par le système de santé officiel et intégrant la médecine traditionnelle des populations mayas.

Lucio Cabanas. Dans la seule région tzotzil de Morelia, majoritairement tzeltal, comme dans chacune de la douzaine de régions de la zone, on trouve une clinique «Esperanza de los pobres» avec salle d'examen, chambre d'hospitalisation des malades, laboratoire d'analyse, salle d'examen gynécologique, pharmacie et service de soins dentaires. Avec des moyens très limités, les promoteurs de santé se relaient pour apporter des soins aux patients. Pour les cas les plus graves, les patients sont transférés à l'hôpital associatif de San Carlos, près de la ville voisine d'Altamirano. Derrière la clinique, un potager cultivé par les promoteurs de santé permet d'améliorer la nourriture proposée aux malades.

Dans la pharmacie, les médicaments traditionnels cohabitent avec les modernes. L'accent est mis sur la récupération du savoir des anciens concernant les plantes médicinales. Des ateliers sont organisés pour connaître le meilleur moment de la cueillette et de la préparation. Les traitements modernes, du fait aussi de leur cherté, ne sont utilisés que lorsque les traditionnels manquent.

Une des priorités de la zone de Morelia est la prévention et l'éducation à la santé. 70% des infections par parasites, la quasi-totalité des cas de diarrhées, qui causaient des ravages dans la population infantile, ont été éradiquées dans la zone : régulièrement l'équipe de promoteurs de santé fait le tour des communautés zapatistes. Ils répètent inlassablement la nécessité de faire bouillir l'eau, les règles d'hygiène, l'entretien des toilettes, donnent des conseils de nutrition. Ils vaccinent tous les enfants de la zone, les différentes étapes de la vaccination étant consignées dans un carnet de santé.

Ces promoteurs de santé, accompagnés des «parteras», les sages-femmes traditionnelles, suivent les femmes tout au long de leur grossesse. Grâce à leur savoir-faire et au respect qu'on leur voue au sein des communautés, la plupart des femmes accouchent dans leur communauté, chez elles ou à la clinique autonome. Là encore, sauf pour les cas les plus délicats, la santé zapatiste a atteint une quasi-autonomie dans sa capacité à faire face aux problèmes.

Primero de enero est une autre région zapatiste située aux portes de la ville d'Ocosingo, à quelques minutes du site de Tonina, un des plus emblématiques de la culture maya. Tonina symbolise aujourd'hui deux visions du monde : il est au cœur d'un conflit entre le gouvernement mexicain et ses archéologues, cherchant à tout rentabiliser et à faire de la pyramide un lieu de spectacle son et lumière, et les autorités zapatistes, luttant pour préserver la mémoire de la richesse de la culture maya et les terres des paysans autour du site archéologique.

Nous installons la consultation dentaire dans une des salles de la clinique où se relaient toutes les semaines des promoteurs de santé. Les patients se succèdent pendant qu'à la radio Ali Primera chante «Los techos de carton», chanson symbolique de la révolution salvadorienne et que lui succède Inti Illimani, convaincu qu'« el pueblo unido jamás sera vencido ». Nous alternons cours théorique et pratique. Les promoteurs dentaires sont de plus en plus autonomes et capables de réaliser la quasi-totalité des soins dentaires. Ils sont une remise en cause exemplaire de notre système éducatif dont une des fonctions est de créer des classes sociales, de perpétuer un système de dominants et de dominés. Ici, il n'y a pas de concours, de longues études censées

lages environnants. Il en va de même pour les autres secteurs de la santé, pour l'éducation... Ceux qui sont en charge de ces fonctions ne sont pas rémunérés et n'acquiescent pas un statut particulier. Cela est vu comme un service rendu à la communauté.

Ce système n'est pas parfait et trouve aussi parfois ses limites. Comme il ne s'agit que d'un service rendu à la communauté, sans aucune rétribution, la plupart des promoteurs sont très jeunes. Pas seulement parce que la santé et l'éducation autonome sont récentes, mais parce que, lorsqu'ils vieillissent, se marient, ont des enfants, ils abandonnent souvent leur fonction pour subvenir aux besoins de la famille. S'ensuit une perte d'expérience et de savoir. Parce que, même si le mouvement zapatiste est largement autonome, il serait illusoire de croire qu'il peut s'extraire complètement du monde environnant. L'argent n'a pas été aboli, même si son utilisation est bien plus limitée que chez nous. Les communautés ont besoin d'un minimum pour acheter ce qu'ils ne produisent pas (sel, outils, vêtements parfois...) et doivent vendre une partie de leur récolte. Sur le marché local, bien souvent, le prix est tellement bas, comme pour les oranges, qu'ils ne se donnent même pas la peine de le faire, ou à l'exportation, comme pour le café des coopé-

ratives que nous importons. Quand nous disons aux coopérateurs de faire attention de ne pas devenir trop dépendants du café et de cultiver les cultures d'autosubsistance, ils nous répondent qu'ils en sont conscients et que c'est ce qu'ils font mais, que malgré tout, le café reste le seul produit qu'ils peuvent vendre et donc leur permettre d'acheter ce qu'ils ne font pas pousser.

Ces systèmes de santé et d'éducation zapatiste sont récents : le soulèvement date de 1994 et la coordination des systèmes de santé et d'éducation, de la fin des années 90. Ils construisent leur expérience avec pour seul objectif de construire un système de santé réellement au service de la population et dont les orientations sont décidées par celles-ci. Ils le font dans un contexte de plus en plus difficile. Au-delà des attaques de paramilitaires, qui ne font qu'empirer, le gouvernement développe son programme de contre-insurrection civile, inondant la zone de projets qui atteignent parfois leur objectif, qui est de diviser les communautés entre ceux qui rejettent toute aide du gouvernement et ceux qui se laissent séduire par l'argent distribué. L'ironie de l'histoire,

comme disait un des coordonnateurs du projet de santé zapatiste, est que : «partout où nous installons une clinique, peu de temps après apparaît une clinique gouvernementale, dans des zones qui étaient délaissées par le gouvernement». Souvent, les gens (y compris les non zapatistes) préfèrent aller dans les cliniques zapatistes où ils bénéficient d'une plus grande attention. C'est emblématique de la manière dont le gouvernement tente de diminuer l'importance et l'influence des projets zapatistes. C'est une course contre la montre qui est engagée, entre les zapatistes développant leurs systèmes autonomes et le gouvernement cherchant à asphyxier celui-ci.

FX  santé social



justifier un statut social, des revenus élevés. Il n'y a pas non plus de spécialisation, de confiscation du savoir, permettant de se regrouper entre ceux qui auraient la connaissance et donc le pouvoir, notables dominant la vie politique des villes et campagnes, seigneurs des temps modernes. Les dentistes zapatistes, puisque ce sont bien des chirurgiens dentistes, accomplissent les mêmes soins que ceux prodigués dans nos contrées. Ce sont des paysans qui doivent passer la plus grande partie de leur temps aux champs pour avoir de quoi subvenir à leur besoin et à ceux de leur famille, et qui, le soir ou un jour ou deux par semaine, prodiguent des soins dentaires à ceux de leur village et des vil-

Maroc : la justice traîne

Nouveau report du procès des détenus de Sidi Ifni.

Ce jeudi 5 mars, comparait, devant le tribunal d'Agadir, le groupe des jeunes arrêtés suite à la répression féroce qui s'est abattue sur la population de Sidi Ifni, le 7 juin 2008. Le procès a été placé sous haute surveillance, ce qui n'a pas empêché les familles, les associations de défense de droits de l'homme et de la société civile de manifester leur solidarité. Sidi Ifni a été une ville morte avec une grève générale et rideaux baissés, avec rassemblement des familles et des soutiens devant le tribunal d'Agadir. Des dizaines d'avocats ont afflué de tous les coins du pays pour épauler leurs collègues de Sidi Ifni.

La solidarité internationale s'est manifestée par la présence d'observateurs étrangers et par l'organisation de réunions publiques et de rassemblements dans certaines capitales européennes (Paris, Bruxelles, Madrid...). Aujourd'hui, ce sont les ressortissants, originaires de Sidi Ifni Aït Baamrane, qui ont manifesté devant le consulat du Maroc à Las Palmas (Espagne).

Des jeunes sont poursuivis sans preuves et uniquement dans un esprit de représailles à l'encontre d'une population qui n'a pas cessé de revendiquer et de lutter pour son droit à un développement, qui mettrait fin au chômage qui sévit dans cette région marginalisée...

Les dossiers sont vides, ce qui contraste avec les lourdes accusations portées à l'encontre des vingt-deux jeunes. Les huit mois de détention et d'interrogatoires n'ont pas suffi aux magistrats pour instruire le dossier ! De nouveau, un report a été annoncé jusqu'au 9 avril.

Les avocats de la défense, avec arguments, garanties et preuves à l'appui, ont réclamé le droit de faire bénéficier des détenus de la liberté provisoire.

Après avoir remis Khadija Ziane en liberté provisoire, le 12 février dernier, suite à la première audience, la cour s'est limitée à l'accorder uniquement à trois autres détenus : Boufaim Ahmed, El Idrissi Abdelmalek, Adhbib Abdelkader.

Le Collectif international de solidarité avec Sidi Ifni Aït Baamrane salue les organisations amies qui ont manifesté leur solidarité active (participations aux rassemblements, envoi d'observateurs aux audiences, messages de soutien...) et la

mobilisation des familles, de la population de Sidi Ifni et de ses ressortissants en Europe, qui ne faiblit pas et qui se renforce au fil des mois. Il réaffirme sa détermination à poursuivre son combat pour la libération de tous les détenus politiques de Sidi Ifni.

Le collectif International de Solidarité avec Sidi Ifni-Aïtbaamrane : sidiifni.solidarité@ras.eu.org C/O ATMF : 10 rue Affre 75018 Paris. Tel : 01 42 55 91 82. Fax : 01 42 52 60 61



LE SYNDICALISME AUTONOME ALGÉRIEN

Achour Idir, résidant à Alger, est un des responsables du syndicat autonome algérien Cla (Conseil des lycées d'Algérie). Dans un pays où demeurent encore les stigmates d'un État-parti, revendiquer son autonomie vis-à-vis du pouvoir n'est pas chose aisée. Entretien avec un militant de lutte de classe qui se réclame d'idéaux teintés du rouge et noir, de l'insoumission et des résistances.

Peux-tu nous présenter ton organisation et les luttes qu'elle a menées ?

Le Cla est un syndicat du secteur éducatif. Il regroupe essentiellement des professeurs du secondaire mais il prend part à toutes les luttes interprofessionnelles. Il a été créé en 2003, à l'occasion d'une grève de trois mois, autour de trois revendications principales: l'augmentation des salaires des enseignants de 100%, la création d'un statut particulier pour le corps enseignant et l'accès à une retraite digne, après vingt-cinq ans de service. Nous avons remporté une petite victoire en gagnant une augmentation de salaires de 5 000 dinars pour chaque fonctionnaire de l'éducation. Le CLA regroupe aujourd'hui plus de 15 000 enseignants. Dans le paysage du syndicalisme enseignant en Algérie, bureaucraté et corrompu, il constitue une référence très crédible sur le terrain de la lutte des classes. Un autre mouvement de grève a eu lieu à notre initiative, en 2005, dans le cadre de l'intersyndicale de l'éducation, en coordination avec les syndicats combattifs. Le mouvement a repris en 2006, puis en 2007 et en 2008, en intersyndicale de la fonction publique qui regroupait des syndicats de l'éducation (Satef par exemple) mais s'étendait à la fonction publique (Snapap). L'été dernier, nous avons soutenu une grève très dure des enseignants contractuels. Des grévistes n'ont pas hésité à faire quarante-cinq jours de grève de la faim, sans résultat. Ils pensent reprendre leur grève de la faim à partir du 19 mars.

Peux-tu nous présenter le panorama syndical en Algérie ?

Pendant longtemps, la configuration a tourné autour d'une centrale unique: l'UGTA. Elle a été créée le 24 février 1956

et c'est le premier syndicat algérien à voir le jour. C'est un prolongement du mouvement de libération nationale, sans être sous la coupe des politiques de la révolution. Les membres fondateurs sont essentiellement des syndicalistes algériens de la Confédération générale du travail (CGT) et de la Confédération française des travailleurs (CFT). Jusqu'à l'indépendance, elle a évolué en marge du mouvement politique, mais depuis, elle est un rouage de l'appareil d'État, étant le seul interlocuteur légal du gouvernement.

En opposition à ce syndicalisme intégré, existe un syndicalisme dit autonome. Le Cla en fait partie. Mais nous n'avons pas la vie facile. Les grèves initiées par les organisations syndicales, n'entrant pas dans les calculs des autorités, sont systématiquement déclarées illégales. Des syndicalistes sont arrêtés par les forces de l'ordre et emprisonnés. On nous refuse tout local syndical. Notre syndicat n'est pas reconnu comme représentatif.

Le pouvoir ne s'y trompe pas. L'intersyndicale de la fonction publique représente la ligne revendicative et combative. Il n'est pas rare qu'il crée de toutes pièces des syndicats autonomes bis. Il existe ainsi un Cla bis, une Snapap bis. Ils pensent ainsi créer une confusion.

Existe-t-il en Algérie une tradition anarcho-syndicaliste ou libertaire ?

Il n'y a pas de syndicat qui se réclame ouvertement de l'anarcho-syndicalisme. Par contre, il existe de nombreux militants anarcho-syndicalistes qui militent dans les différents syndicats. On n'est pas nombreux mais on existe quand même.

Peux-tu nous résumer la situation sociale ?

La situation sociale est caractérisée par un niveau de pauvreté extrême. Pour la plupart des ménages, le salaire couvre quinze à vingt jours dans le mois. Pour les dix derniers jours, on joint les deux bouts comme on peut. Beaucoup de fonctionnaires sont surendettés.

Le taux de chômage approche les 17% et chez les jeunes celui-ci est encore plus élevé. Dans la fonction publique (secteur encore dominant dans l'Algérie «socialiste»), nom-

bre d'emplois sont des contrats précaires. La corruption est légalisée à tous les niveaux de l'État.

Même si l'essentiel de l'économie algérienne est sous contrôle étatique, il existe un secteur privé. Quelle y est la réalité syndicale ?

Le syndicalisme, dans le secteur privé, est inexistant. Cela est dû essentiellement au fait que les travailleurs du secteur privé sont des contractuels à durée déterminée. Souvent aussi, ils travaillent au noir. Ces travailleurs sont donc fragilisés. Ils ont peur de perdre leur poste dans le cas où ils s'engageraient dans la construction d'un syndicat.

Le mot de la fin ?

Le Cla est solidaire de toutes les luttes syndicales au niveau national et international. Nous soutenons toutes les causes qui vont dans le sens d'une plus grande justice sociale. Nous pensons aussi profondément que seule la lutte paie. Vive la lutte des classes !

Propos recueillis par Jérémie Berthuin SI de la CNT



Colombie: torture à Medellin

Le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques nous informe que, le 26 janvier 2009, les détenus politiques, enfermés dans l'établissement pénitentiaire Belavista de Medellin, ont annoncé, qu'à l'aube, ceux d'entre eux qui étaient enfermés dans les cours cinq et deux ont été emmenés sur le terrain de la prison.

Cent cinquante détenus ont été sélectionnés et séparés des autres par des agents cagoulés de l'Inpec (Institut national pénitentiaire et carcéral). Les détenus des cours quatre et huit ont été sortis de la même façon. Là, ce sont quatre prisonniers politiques qui ont été sélectionnés. Pendant la fouille réalisée dans les cellules, des objets personnels ont été confisqués (photographies, cahiers, agendas téléphoniques, cours...).

Les détenus sélectionnés ont été isolés et n'ont pu accéder à leurs affaires que le lendemain. Entre temps, ils avaient été entassés en deux groupes dans deux espaces exigus. Un seul des deux espaces était doté de sanitaires. Les détenus ont dû rester debout car le lieu d'enfermement ne leur permettait pas de dormir.

Le service d'eau potable était suspendu dans tous les bâtiments et seul un des espaces d'isolement contenait un peu d'eau. Les détenus n'ont eu droit qu'à un repas aux matins des 26 et 27 janvier.

Pendant le déroulement de l'opération réalisée par le GRI (Groupe de réaction immédiate), des gardes de l'Inpec et des policiers, plusieurs personnes ont été blessées, dont une par un tir de fusil. Des gaz lacrymogènes ont aussi été utilisés.

Les détenus isolés ont subi des agressions psychologiques de la part des gardiens qui n'ont cessé de les menacer d'être transférés. Plusieurs prisonniers isolés avaient obtenu des per-



Unti all are free



we are all imprisoned

missions de sortie, mais n'ont pu en bénéficier. Pour que tous les isolés puissent regagner leurs cellules, ils ont dû signer un document dans lequel ils s'engageaient à maintenir une ambiance de vie en commun et à n'agresser personne. L'Inpec, en revanche, n'a pas eu à s'engager à cela...

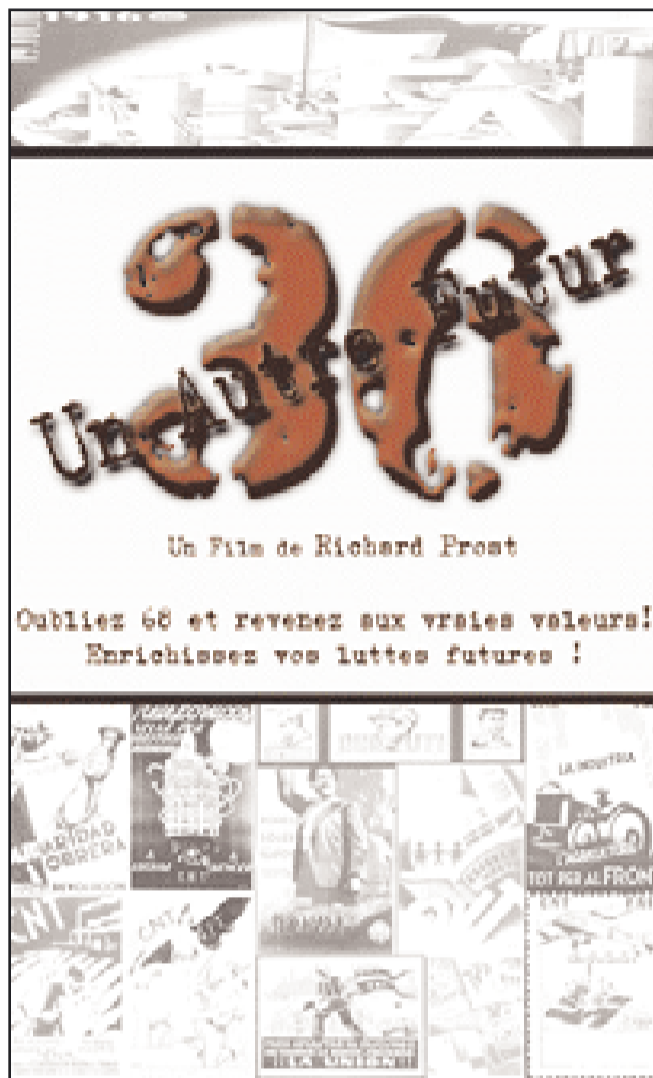
Finalement, vingt-trois détenus ont été transférés, reconnus comme «leaders» de bâtiments. Les problèmes sérieux de «gouvernance» à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire et carcéral ont fait que l'Inpec a signalé et stigmatisé les détenus politiques, ceux-là même qui apportaient l'organisation et permettaient une vie en commun au sein de la prison.

Ces faits de torture (violence, entassement des prisonniers, refus des services publics et d'assistance) constituent une violation des droits humains des personnes emprisonnées et compromettent l'obligation de l'État à protéger la vie, l'intégrité physique, la dignité et la sécurité juridique des citoyens privés de liberté. Nous constatons les violations des garanties minimales, pour ceux qui sont privés de liberté, du fait qu'ils ont été victimes de traitements inhumains et dégradants et qu'on leur refuse l'accès aux services minimum, que sont l'accès à l'eau potable et à l'alimentation.

Comité de solidarité avec les prisonniers politiques / Département d'Antioquia, Medellin, le 20 février 2009.

Traduction: Ludo SI de la CNT

36 : LA RÉVOLUTION EN DVD



Peux-tu nous résumer le film Un autre futur ?

Un autre Futur, c'est l'histoire de la révolution sociale espagnole de 1936 et c'est l'histoire des hommes et des femmes qui l'ont faite. Comment ils ont préparé ce mouvement social exceptionnel, comment ils l'ont réalisé et mis en place entre 1936 et 1939 et comment ils se sont comportés après la Guerre et leur exil en France notamment. Une formidable leçon de comportement humain.

C'est un des rares films qui traite de la place de la CNT qui eut pourtant un rôle important pendant la révolution espagnole, comment ça se fait ?

En Espagne il y eu le franquisme : la répression, la force de l'oubli. L'absence de film peut se comprendre.

En France, on a un intérêt historique à nier tout ce qui peut-être anarchiste ou véritablement révolutionnaire. Non

seulement on nie l'anarchie mais on inverse son sens même : L'anarchie, qui est la plus haute expression de l'ordre (Élisée Reclus), devient pour le capital et les autres mouvements de gauche la plus haute expression du désordre. On n'aime pas le collectif qui pense de manière autonome.

On ne veut pas connaître les chiffres : en Espagne en 1936 il y avait 3 000 adhérents au POUM (d'inspiration trotskiste) et plus surprenant seulement 13 000 adhérents au Parti communiste. Par contre il y avait plus de 500 000 adhérents à la CNT et plus de deux millions de sympathisants.

Or dans la France de l'après 68, la pensée universitaire est dominée par des historiens communistes ou d'inspiration communiste. Ce qui fait qu'il n'y aura pas de films sur la Guerre d'Espagne et encore moins sur la révolution sociale. Lorsque je commence à travailler en 1985 sur le scénario de Un Autre Futur, le spectateur continue de n'avoir à sa disposition que le film Mourir à Madrid de Frédéric Rossif. Ce film qui est un film aveugle et sourd ne dit aucun mot sur la CNT et la révolution sociale. Et l'aveuglement continue : récemment Le Monde Diplomatique proposait à ses nouveaux abonnés un DVD de Mourir à Madrid le présentant comme le film sur La Guerre d'Espagne. Affligeant ! (je rappelle quand même que dans les colonnes de ce même journal mon film a été présenté comme un « formidable documentaire »).

Une autre raison de l'absence de film est beaucoup plus subtile. Elle vient de notre culture, notre histoire, notre littérature. Que trouve-t-on dans notre littérature ? Des héros ou des anti héros, des individus qui portent un message, qui s'aventurent (dans tout : l'amour, l'ascension sociale etc.)

C'est pourquoi on trouve autant de portraits dans les documentaires français.

La CNT ? 500 000 personnes ? Pas de chef ? Pas de dirigeants affirmés ?

Durruti qui meurt trop vite ! Comment fait-on ? Tout cela est bien gênant. Le cerveau formaté des artistes français n'a pas été éduqué pour ça.

Ce dont tu traites dans le documentaire était finalement peu connu en France. Est-ce que ça a été dur de trouver de l'information ?

Cela n'a pas été dur de trouver de l'information, car elle a toujours été présente. Tout d'abord parce que les militants de la CNT sont tous des intellectuels autodidactes. Ils lisent, ils écrivent, ils archivent, témoignent.

D'autres faits historiques niés comme la libération de Paris par une compagnie de La 2^{ème} DB, appelée « La Nueve » car elle était constituée à 90 % d'anarchistes espagnols, se trouvent dans les mémoires du capitaine Dronne. Il suffit de lire le livre.

compte, mieux vaut laisser la parole à Fernando Gomez Pelaez, le responsable de la Soli : « En vérité, il nous aida comme on aide des membres d'une famille dans le besoin, sans compter et de diverses façons, de la plus visible à la plus discrète : sur les tribunes, par l'écrit, mais aussi en nous ouvrant son carnet d'adresses, en nous prodiguant ses conseils, en nous cédant des droits sur ses textes, en nous soutenant financièrement quand manquait le nerf de la guerre. Camus était ce genre d'homme, rare, qui ne tirait aucune publicité ou gloire de ses gestes de solidarité. Il insistait au contraire pour qu'on ne sache pas qu'il était à l'origine de l'envoi de telle ou telle quantité d'argent pour aider un compagnon emprisonné ou sa famille. Brassens agissait de même, sans rien demander non plus en retour, sauf le silence. Dans un monde de m'as-tu-vu où la bonne conscience a toujours un prix, ce genre de comportement méritait d'être signalé. »

Nico  Éduc93

Albert Camus et les libertaires (1948-1960). Écrits rassemblés par Lou Marin. Égrégores éditions. 364 pages, 15 €.

On les appelait les « Enragés »...

Claude Guillon vient de publier *Notre patience est à bout*, une anthologie commentée d'écrits des Enragés. Ceux qu'on appelait ainsi ont incarné la frange la plus radicale de la Révolution française en 1792-1793. Présents à Paris et à Lyon, dans les sociétés populaires, les clubs et les émeutes, ils ont développé nombre d'idées et de pratiques qui nourrissent encore nos luttes : démocratie directe, droit de tous

Quel accueil a reçu le documentaire ?

Le film est sorti en salle en 1990, l'accueil a été excellent. J'ai encore les larmes aux yeux, lorsque je pense aux remerciements des certains vieux militants de la CNT et aussi plus encore lorsque des petites filles qui n'avaient pas connu leur grand-père venaient me voir en larmes et me remerciaient de leur donner une image de ce grand-père. Quand aux oppositions communistes, je n'en ai pas eu. Il faut dire qu'aucun fait présenté dans ce film ne peut être remis en cause.

En 1994, lors de la sortie du Film de Ken Loach « Land and Freedom », j'ai de nouveau ressorti Un autre Futur et animé de nombreux débats. On peut remarquer que même dans l'excellent film de Ken Loach, on parle surtout du Poum, mouvement politique très faible en Espagne. Heureusement, il y a la scène de la Mairie où la colonne du POUM assiste à une réflexion et à des discussions passionnantes sur la mise en place de cette fameuse révolution sociale.

Comment as-tu retrouvé les témoins de la période ? Est-ce que ça a été facile pour eux de parler de cela ?

Ca a été très facile et même trop facile. À l'époque le nombre d'intervenants passionnants étant très élevé, mon travail long et laborieux a plutôt été de faire des choix. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons mis 4 ans, avec Aimé Marcellan le co-auteur du film, pour mener à bien cette œuvre.

Tu ressors ton film en autoproduction, pourquoi ?

J'ai attendu longtemps auprès de deux distributeurs la sortie de mon film en DVD. Pour différentes raisons, pendant ces 6 dernières années, rien n'a été fait. Depuis septembre 2008, la crise financière, le retour possible des luttes, la répression d'État de plus en plus forte... m'ont donné un coup de fouet. J'ai décidé, l'évolution des techniques le favorisant, de sortir moi-même les DVD de manière « artisanale ». Je diffuse sur mon propre site (www.prost.tv) « Un Autre Futur » mais aussi les films de fictions de La CNT dont je suis le distributeur en France, ainsi que « Un Cinema sous Influence », un documentaire qui raconte l'histoire du cinéma espagnol pendant La Guerre d'Espagne.

REDHIC (Recherche et documentation en histoire contemporaine) est une association qui gère tous les documents papiers, sonores ou visuels de la CNT. C'est elle qui collecte les fonds générés par la vente des DVD. Ce qui veut dire que lorsque vous achetez un DVD, vous me (nous) soutenez à 100 %.

interview réalisée par David  SIPM RP

Camus est l'un des auteurs les plus importants du siècle passé. Le qualifier de « nce bourgeoise ou de l'ineptie post-stalinienne. Notre dette à l'égard de l'auteur de L'Homme révolté, Les Justes, Noces ou La Peste est immense. Camus a décrit la beauté du monde méditerranéen, des corps et des sensations, il a magnifié la révolte, s'est interrogé sur l'usage de la violence révolutionnaire. Quand les intellectuels ne juraient que par Marx et le grand frère russe, il a renvoyé dos-à-dos l'impérialisme libéral et le totalitarisme rouge. Il n'y a guère que sur l'Algérie qu'on peut le trouver timoré. On savait déjà que dans le contexte de guerre froide, Albert Camus avait refusé de se laisser récupérer par le camp atlantiste, contrairement à Koestler ou à Souvarine par exemple mais on n'imaginait pas qu'il avait été aussi proche du mouvement libertaire. Dans ce volumineux ouvrage, à la facture impeccable, Lou Marin rend hommage à l'écrivain en décrivant ses liens avec la Fédération anarchiste, la revue Témoins, Pierre Monatte et La Révolution prolétarienne, la CNT en exil et Solidaridad Obrera ou encore Louis Lecoin. C'est Rirette Maîtrejean, correctrice à Paris-Soir, ancienne coéditrice du journal L'anarchie qui sensibilisa Camus à la pensée libertaire. Lors de la publication de L'Homme révolté, Camus se fit remonter les bretelles par Gaston Leval pour sa méconnaissance de Bakouline. Mais dans les rangs anarchistes, tous saluèrent son exaltation des hommes libres. Au cours des années cinquante, à maintes reprises, le prix Nobel 1957 participa à des réunions publiques en faveur de l'Espagne libre. Il a partagé la fraternité et la solitude des libertaires. En fin de

aux produits de base, rejet des spéculateurs et des agioteurs, pleine citoyenneté des femmes, etc. Ce qui est surprenant, c'est la critique qui était formulée à leur rencontre : « anarchie », « irresponsabilité », l'éternel discours des nantis. En novembre 1792, Brissot, le chef de file des Girondins écrit : « Je veux aujourd'hui l'ordre contre les anarchistes parce qu'il n'y a plus de roi. J'ai marché au républicanisme pour avoir l'ordre ; je veux l'ordre pour conserver le républicanisme. » Minorés par l'historiographie marxiste (Mathiez, Soboul), rejetés par les libéraux, il fallut attendre les travaux de Maurice Dommanget, Daniel Guérin et enfin Claude Guillon pour rendre justice aux Enragés Jacques Roux, Varlet ou Pauline Léon.

NOTRE PATIENCE EST À BOUT Claude Guillon

DES BAGNES D'ENFANTS AUX EPM



“Une société qui enferme sa jeunesse assassine son avenir”

L'idée d'enfermer les enfants afin de les éduquer n'est pas nouvelle. Des établissements ayant cette vocation existent depuis le début du XIX^e siècle. Peu à peu, et notamment durant les années 70, les programmes d'ouverture des centres fermés ont été abandonnés. Il apparaissait à cette époque que l'enfermement des jeunes dans ce type de structures n'avait pas d'effet bénéfique, bien au contraire. Pourtant, alors même qu'il a été prouvé qu'il est inutile mais surtout dangereux pour les jeunes eux-mêmes de les enfermer, les pouvoirs publics persistent dans ce sens. Depuis 2002, avec la loi de programmation et d'orientation de la justice, l'État multiplie l'implantation d'établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) sur tout le territoire. Les deux premiers ont ouvert à Meyzieu et à Lavaur en juin 2007. En Île-de-France, le premier, situé à Porcheville (78), a ouvert en avril 2008. Un autre devrait être inauguré prochainement à Meaux-Chauconin (77).

Le péril jeune

C'est à croire que la jeunesse fait peur. Mais ne sont-ce pas plus précisément les jeunes des classes populaires qui sont visés par ces programmes répressifs. Qu'on les nomme « racailles » ou « sauvageons », n'est-on pas en train de réhabiliter le concept de « classes dangereuses » ? Cependant, une chose est sûre : c'est encore et toujours les plus pauvres qui se retrouvent derrière les barreaux.

Dans le but de justifier son projet d'enfermement de la jeunesse, l'État veut faire croire que les adolescents d'aujourd'hui sont très différents, qu'ils sont plus précoces voire plus dangereux que ceux d'hier. Il ne s'agit en réalité que d'une construction politique et, pour étayer cette analyse, les seuls arguments avancés sont des statistiques auxquelles on fait dire ce que l'on veut et quelques faits divers relayés de manière sensationnelle pas des médias entièrement soumis au pouvoir. Pour autant, un adolescent est et

sera toujours un adulte en devenir, et le rôle d'une société est de l'aider à aller dans ce sens.

Ordre sécuritaire contre logique éducative

Afin de faire intégrer une idéologie sécuritaire dont le seul but est de protéger les intérêts de la classe possédante et la bonne marche de l'ordre capitaliste, les pseudo spécialistes siégeant dans les hautes sphères du pouvoir répètent sans cesse qu'on peut parfaitement éduquer entre quatre murs. Il ne suffit pourtant pas de créer des postes d'éducateur, comme il y en a à foison dans les EPM, pour s'inscrire dans une démarche éducative. Surtout quand on sait que dans ce type d'établissement, ces derniers ont, tout comme les matons, les clés des cellules et que les activités proposées durant la journée sont assurées par des intervenants extérieurs. Ils ne restent plus aux « éducateurs » que les temps de repas (vive la purée, les petits suisses et les coups de fourchette !!!) et, bien sûr, le baby-foot.

Pour enfoncer le clou, le rapport Varinard commandité par la garde des Sceaux, Rachida Dati, vise à réformer la justice des mineurs et à enterrer définitivement l'ordonnance de 1945 relative à la protection de l'enfance délinquante. Préconisant entre autre l'enfermement des enfants à partir de l'âge de 12 ans, ce rapport a pour objectif de faire passer un message clair à la société : les mineurs qui commettent des actes délinquants ne doivent plus être considérés comme des enfants à protéger mais comme des délinquants à punir. On enferme donc le jeune dans un statut de délinquant et on justifie ainsi son emprisonnement. Avec des peines qui ne font qu'augmenter avec l'âge et la loi sur la récidive, la boucle est bouclée et l'avenir ne s'envisage plus que derrière des barreaux.

Un choix de société

En cette période de « crise » où on nous répète sans cesse qu'il faut faire des économies, il est très étonnant de constater les deux paradoxes suivants. Tout d'abord, il coûte plus cher à la collectivité de mettre un jeune en prison ou en centre fermé (respectivement 1 500 et 800 euros/jour) que de le placer en foyer d'accueil (120 euros/jour). De plus, dans le cadre de sa politique pénale, le gouvernement fait, plus qu'un simple choix économique, un réel choix de société en prévoyant de sortir du code pénal toutes les infractions financières et en préférant investir dans les structures d'enfermement au détriment des lieux d'éducation.

C'est quoi un EPM ?

Les EPM (Établissements Pénitentiaires pour Mineurs) ont été présentés par le gouvernement, depuis leur création, comme de nouveaux lieux d'enfermement dans lesquels l'éducation fait son entrée. Comment peut-on parler d'éducation dans un lieu où les jeunes ne peuvent pas faire la distinction entre un maton et un éducateur.

À regarder la plaquette de présentation du ministère de la justice, ces prisons pourraient se confondre avec un collège ou un lycée. Elles ont cependant des murs de 6 mètres de haut (certains diront que c'est peut-être la seule différence avec une école !). Les EPM sont prévus pour enfermer chacun 60 détenus. Ils sont constitués de 6 unités de 10 places. Une unité est réservée pour les jeunes filles. Pour éviter toute discrimination une cellule aménagée pour des détenus handicapés est également prévu (on appelle cela l'égalité des chances).

Le projet des EPM a été surtout élaboré pour que les enfants enfermés n'aient pas le temps de penser. Le rythme qui leur imposé ne leur laisse ni le temps de se poser ni celui de réfléchir. Le lever se fait dès 7 heures en commençant par le petit déjeuner. Ensuite les activités s'enchaînent (sport, scolarité, culture), c'est cela qu'ils appellent introduire de l'éducatif. À 21 heures tout le monde doit regagner sa cellule sans négociation possible. Une des autres priorités des EPM est le renforcement du travail avec les familles des enfants détenus. Entre celles qui mettent presque deux mois pour avoir le droit de voir leur enfant et celles qui sont reçues sur le parking de la prison, on est rassuré sur les priorités de l'administration. Est-il besoin d'en dire davantage pour constater qu'un EPM n'est rien d'autre qu'une prison dont le seul objectif est d'enfermer des personnes afin de les soumettre à l'autorité de l'État.

Avec d'un côté une politique pénale toujours plus sévère avec les plus jeunes et d'autre part son programme de construction d'EPM, l'objectif du gouvernement est d'enfermer de plus en plus de jeunes et ceci de plus en plus tôt. Est-ce vraiment cet avenir et cette société que nous voulons ?

Ainsi, le syndicat CNT santé social et collectivités territoriales de la région parisienne exige :

- Le transfert des moyens alloués aux établissements répressifs à des structures réellement éducatives ;
- Les moyens de mettre en œuvre une éducation émancipatrice permettant la construction de projets basés sur l'adhésion des jeunes et pas sur la contrainte de l'État et de ses agents ;
- La fermeture de toutes les structures d'enfermement.

N'enfermons pas la jeunesse, aidons la à s'émanciper !

Santé social & collectivités territoriales RP



Répression de la manifestation du 26 février

Le Syndicat CNT des Travailleurs de l'Éducation d'Ille-et-Vilaine condamne la répression policière contre les manifestations de ces derniers jours : du soutien à la grève en Guadeloupe puis sur les luttes universitaires.

La violence policière sans sommation a fait cinq blessés étudiants - qui ont été hospitalisés - le jeudi 26 février lors de la tentative pacifique d'envahissement de la rocade.

La forte présence policière (CRS et Brigade Anti-Criminalité) lors cette manifestation témoigne d'une volonté toujours grandissante de criminalisation du mouvement social.

Face à ces mouvements de luttes légitimes, nous n'admettons pas que la seule réponse des tenants du pouvoir soit la répression. Le STE-CNT 35 témoigne de sa solidarité avec les blessé-e-s, avec tous ceux qui luttent, tous ceux en butte à la répression.

À bas l'État (toujours) policier !

LE COMBAT SYNDICALISTE	LA RÉDACTION
Directeur de la publication Jean-Luc Roubier CPPAP N° 0608S06521-TGI N°97/93	Le prochain numéro du <i>Combat syndicaliste</i> sortira aux alentours du 5 mai.
Rédaction combat-syndicaliste@cnt-f.org CS c/o CNT, 44 rue Burdeau, 69001 Lyon	Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail. Merci de respecter ces quelques consignes, cela facilite le travail des militantes qui réalisent notre journal.
Administration cs-administration@cnt-f.org CS c/o CNT, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse	
Abonnements Voir le coupon ci-contre	
Impression Imprimerie 34, 8 rue de Bagnolet, 31500 Toulouse	
L'ensemble des tâches amenant le <i>Combat syndicaliste</i> dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-e-s après leurs journées de travail.	

ON A TOUJOURS RAISON DE SE SYNDIQUER !



UN SYNDICAT POUR QUOI FAIRE ?

- Défendre ses conditions de travail (salaire, temps de travail, dignité, etc.)
- Ne pas rester seul face à sa hiérarchie
- Connaître ses droits
- Savoir ce qui se passe dans l'entreprise et dans les administrations
- Se tenir informé des événements hors de nos lieux de travail

UN SYNDICAT C'EST CHOISIR :

- La solidarité contre l'individualisme et l'isolement
- La lutte collective contre le chacun pour soi

- L'espoir contre la résignation
- L'esprit critique contre les fausses évidences du pouvoir et des médias

COMMENT CRÉER UNE SECTION SYNDICALE ?

- Contacter le syndicat CNT le plus proche de l'endroit où tu vis ou travailles
- Dans le public, il suffit généralement de déclarer la section syndicale et de désigner un représentant
- Dans le privé, il faut être au moins deux ad-

hérents du syndicat sur l'entreprise : c'est un minimum pour avoir le droit de créer une section syndicale

- Nommer un représentant de la section syndicale (il doit être délégué du personnel dans une entreprise de moins de 50 salariés)

Ensuite, l'activité syndicale peut se développer (tracts, réunions, etc.). Bien entendu, vous ne serez pas seuls : le syndicat sera toujours à vos côtés pour vous soutenir dans cette démarche, vous conseiller si besoin, etc.

CHOMEURS, PRECAIRES, TRAVAILLEURS EN FORMATION,

EN ACTIVITE OU A LA RETRAITE...

Pour la CNT, la lutte des chômeurs et précaires est liée à celle des salariés en CDI ou fonctionnaires. Nous avons les mêmes intérêts : défendre nos droits face aux patrons et à l'État. Chacun a sa place dans notre syndicat, d'autant plus que précarité et chômage sont souvent synonymes de surexploitation, d'isolement et de mépris. Dans cette situation, se syndiquer, c'est oser l'arme de la solidarité et de la lutte !

Et n'oubliez pas, les patrons sont syndiqués et organisés : Medef, CCPME, chambres de commerce, corporations artisanales, etc.

FACE AUX ATTAQUES DE L'ETAT ET AU PATRONAT, NE TE RESIGNE PAS, SYNDIQUE-TOI !

CNT



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

BP 30423 35004 RENNES CEDEX - TEL : 0810 000 367 FAX : 02 99 63 12 58

MAIL : contact@cnt.org - www.cnt.org

CS#333



ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste c/o CNT 31, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse.*

➔ ABONNEMENT GRATUIT

Si vous souhaitez qu'un-e ami-e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.